



À propos...

5 novembre 2010

Sacrées retraites

On doit à Bismarck, chancelier du Royaume de Prusse, le choix des 65 ans pour l'âge légal du droit à pension. La décision fut prise par une loi de 1889 pour couper l'herbe à cette revendication du parti social-démocrate de plus en plus populaire. Demandant à son conseiller à quel âge fixer ce droit pour n'avoir pas à l'honorer financièrement, celui-ci répondit 65 ans car à cet âge beaucoup de bénéficiaires potentiels seront décédés.

En 1910 la France débat de cet âge à l'occasion du projet de loi sur les retraites paysannes et ouvrières. Des parlementaires plaident pour 60 ans, d'autres pour 70. Ce sera 65 sans qu'à l'époque la motivation soit l'harmonisation franco-allemande ! La CGT parlera de « retraite pour les morts ». Déjà à l'époque les fonctionnaires peuvent partir à 60 ans, 65 ans étant l'obligation de départ.

Le Front Populaire en 1936 ne modifiera pas les 65 ans, le programme du Conseil National de la Résistance en 1944 non plus, le Front Républicain en 1956 pas davantage. Le programme commun de la Gauche en 1972 proposera 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. En 1982, ce sera 60 ans pour tout le monde, sans distinction entre les genres.

On connaît la suite : le chômage persistant freine la rentrée des cotisations ; l'allongement de la durée de la vie augmente la durée de versement des pensions. Premier Ministre, Michel Rocard prend la mesure du problème et de son effet « ciseaux » et publie son Livre Blanc en 1990. Premier Ministre en 1992, Pierre Bérégovoy lance l'idée du Fonds de Réserve pour les retraites. Il s'agit de l'abonder avec l'argent venant des privatisations et de l'ouverture du capital des entreprises publiques. L'idée est simple : le capital de la France doit aller au patrimoine des Français. Après 1997, Lionel Jospin continuera à abonder ce Fonds, mais pas la Droite quand elle retrouvera le pouvoir. Parallèlement il mettra en place le Conseil d'Orientation des Retraites rassemblant les partenaires économiques, sociaux et politiques. Il s'agit de se mettre d'accord sur le diagnostic et de proposer plusieurs scénarios de réformes.

Quant aux Gouvernements de Droite, ils ont mené quatre réformes :

Celle d'Edouard Balladur pendant l'été en 1993, pour le régime général : sans changer l'âge légal de départ à 60 ans, elle exige 40 ans de cotisation pour que la retraite soit complète et celle-ci est calculée sur 25 ans de carrière.



À propos...

Celle de Jean-Pierre Raffarin et François Fillon en 2003 qui aligne secteur public et secteur privé.
Celle de François Fillon et Xavier Bertrand qui réforme les régimes spéciaux en repoussant à 2017 l'application.

Enfin celle de 2010 qui retarde de 2 ans l'âge légal possible et l'âge final pour une pension sans décote.

Il a été fait reproche à la Gauche d'avoir manqué de courage pour aborder cette réforme. Elle avait commencé en 1990 avec le Livre blanc et en 1992 avec l'idée du Fonds de réserve. Revenue aux affaires, la Droite prend deux mesures brutales : celle de 1993, en plein été, sans le moindre dialogue, profitant de la déroute de la Gauche aux législatives de mars ; celle de l'automne 1995 à l'encontre de l'engagement de Jacques Chirac au printemps précédent. Le pays a été bloqué pendant deux mois, le pouvoir a reculé mais Lionel Jospin en 1997 avait un devoir d'apaisement avant de reprendre un tel chantier. Il s'apprêtait à le faire après 2002 mais les électeurs en ont décidé autrement.

Que faire demain dès lors que la loi sera promulguée ? Elle prétend à l'équilibre financier jusqu'en 2018, mais après ? Elle a introduit un amendement ouvrant un nouveau débat dès 2013 sur la retraite par points et par comptes personnels. C'est admettre que le mandat présidentiel 2012-2017 sera marqué par cette question des retraites et que la loi ne clôt pas l'affaire. Chaque candidat à cette élection doit donc dire ce qu'il fera dès son installation à l'Élysée.

Le Parti Socialiste a déclaré et martelé que cette loi était unilatérale, injuste et inefficace, tout en reconnaissant qu'il fallait une réforme du système. Mais chacun sait qu'on n'abroge pas d'un trait de plume une loi qui aura déjà plusieurs mois d'application. Il faut donc dès maintenant fixer objectifs, principes, méthodes et moyens.

L'objectif doit être la recherche d'un accord national de long terme dès lors qu'il s'agit d'organiser la solidarité entre générations pour de très nombreuses années, transcendant toutes les alternances électorales. Le nouveau Président devra y consacrer son quinquennat. S'il est de Gauche, il doit trouver une formule pour associer l'opposition parlementaire à ce processus. Une commission spéciale pourrait être mise en place et à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Le principe à défendre, c'est la retraite par répartition, ce qui suppose que le financement aille majoritairement des actifs vers les pensionnés. Un des mérites de la crise a été de refroidir l'ardeur des partisans des fonds de pension généralisés et de la retraite par capitalisation. C'est une victoire indirecte de la Gauche, car si le Président actuel avait annoncé qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de 60 ans, c'est qu'il avait une autre idée en tête : substituer progressivement la capitalisation à la répartition pour les retraités français.



À propos...

La méthode doit être le dialogue avec les partenaires sociaux. Reconnaissons que ce n'est pas facile. Le patronat rechigne à faire des gestes nécessaires. Les syndicats ne sont pas forcément d'accord entre eux. Ils restent divisés et chacun a sa réforme en tête. Il faut accepter de prendre du temps pour rapprocher les points de vue. Mais chaque partenaire doit accepter de faire un pas vers l'autre. Il n'y a pas de honte à défendre un compromis.

Un calendrier doit être proposé par le pouvoir politique : premier bilan de la loi votée à l'automne 2012 ; présentation des perspectives à l'horizon 2025-2030 si la loi reste inchangée ; nouveau diagnostic et nouveaux scénarii demandés au Conseil d'Orientation des Retraites. Le premier semestre d'un nouveau quinquennat doit pouvoir suffire.

Quelques orientations doivent déjà se dégager pendant la campagne même s'il y a contradiction entre la demande de négociation sociale et la demande de campagne électorale qui exige d'un candidat qu'il dévoile tout et d'un coup. Si on ne veut pas d'hyper président, il ne faut pas faire une campagne d'hyper candidat.

Il y a cependant quelques leviers que l'on peut d'ores et déjà soulever :

1. Toute personne qui aura ses 41 annuités et 41,5 en 2020 pourra prendre sa retraite à taux plein quel que soit l'âge. Le coût de cette mesure est à évaluer et le niveau des cotisations peut être augmenté en conséquence. Augmenter la durée de cotisations de 6 mois ou un an doit être soumis à la négociation sociale. Quand la retraite a été fixée à 60 ans en 1982, des travailleurs avaient commencé à 14 ans. On leur demandait 46 ans de cotisations pour bénéficier de ce droit et 51 ans quand l'âge était de 65 ans. Tout le monde a oublié cela. C'était le cas pour les ouvriers du bâtiment, des travaux publics, de l'agro-alimentaire, du textile, les employés de commerce...
2. Toute personne qui n'a pas ses annuités complètes doit cependant pouvoir partir à 62 ans, sans attendre de les avoir, mais il faudra alors appliquer une décote.
3. La retraite complète doit pouvoir être toujours prise à 65 ans sans prolongement de deux ans. De la même façon, il faut apprécier le coût de ce maintien. Mais la Gauche ne doit pas s'interdire de modifier le taux des cotisations et rechercher des recettes supplémentaires, notamment sur les revenus du capital.
4. Le niveau des pensions doit être préservé et certaines mériteraient plutôt d'être augmentées.



À propos...

5. Le taux de cotisations pour la retraite doit être le même pour tous que l'on soit dans le privé ou le public, travailleur indépendant ou travailleur salarié.
6. Il est normal enfin de faciliter l'épargne retraite des français selon leur choix sans que cela déstabilise à terme le système par répartition.
7. Enfin il faut espérer de la croissance pour faire entrer cotisations et favoriser l'emploi des seniors et des jeunes pour accroître le nombre des cotisants.

Une telle méthode n'a pas à déboucher sur la tenue d'un référendum, tel que demandé par l'actuelle direction du Parti Socialiste et également par le MODEM de François Bayrou. Il risquerait d'être détourné de son objet, comme cela arrive parfois.

Le Parti Socialiste a construit un projet présenté aux Français en 2010. Il aura déjà vieilli en 2012 et encore plus au-delà. Quelques voix discordantes s'en sont éloignées. Les autres partenaires de la Gauche sont loin d'être d'accord avec ce projet. Mais le problème ne sera pas seulement de faire la liste de ceux qui approuvent et ceux qui désapprouvent. Un candidat ne doit pas mentir aux français sur ce qu'il ferait, même si cela déplaît.

Pour terminer, voici un extrait du rapport du « groupe de réflexion sur l'Europe 2030 » présidé par le socialiste espagnol Felipe Gonzalez concernant les retraites :

« Nous devons radicalement modifier notre conception de la retraite. Le départ à la retraite devrait cesser d'être une obligation pour devenir une option. Il convient de prolonger la vie professionnelle en augmentant l'âge légal de départ à la retraite. Les programmes d'éducation et de formation des adultes, les régimes de salaires, les conditions de travail et les régimes de retraite devraient être adaptés afin de créer un marché du travail pour les personnes âgées de 50 à 70 ans en rendant plus attrayants le recrutement et l'emploi des travailleurs âgés. »

Ce rapport a été remis aux institutions européennes, le 8 mai 2010. Il se conclut sur « un contrat de génération »

Contact presse

Nathalie Conan-Mathieu - 06 29 18 37 53
courrier@bernard-poignant.fr